



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N° 211

CIRCULAIRE CHIMIE

LE 30 MAI 2011

PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL :

*A se demander quel est le plus pénible ?
Entre le travail et l'UIC...*

La revendication écrite unanimement par les cinq Organisations Syndicales à l'Union des Industries Chimique (UIC), pour obtenir une négociation au niveau de la branche sur la Pénibilité a pour finalité de traiter le sujet en deux volets: "**Prévention**" et "**Réparation**".

L'UIC refuse de traiter le volet "Réparation" !!!

L'UIC entend exclusivement discuter de la mise en place d'un « *plan de prévention de la pénibilité* » dans la branche, balayant d'un revers de la main la partie "**Réparation**".

La volonté de la Chambre Patronale est comme d'habitude d'associer les Organisations Syndicales à la mise en œuvre des dispositions législatives contenues dans la **loi scélérate de 2010** sur les retraites.

L'UIC n'a pas fini de nous surprendre quant à l'excellence de son don d'illusionniste, car plus les réunions passent, et plus elle s'approche de la perfection.

En effet, seules les dispositions législatives sont reprises et travesties pour faire des effets de manche, **FORCE OUVRIÈRE** ne cautionnera pas.

Aucune des revendications amenées par **FORCE OUVRIÈRE** lors de cette négociation, en particulier concernant l'application de l'article L 4121-1 et suivant du code du travail, n'a été prise en considération.

Il s'agirait, pour l'UIC de faire « *un guide pratique* » pour répondre aux dispositions légales, à l'usage des entreprises, afin de les aider à analyser les risques, obtenir des financements et mettre en place le suivi individuel (mieux encore, la CFDT revendiquant la mise en place d'un carnet à point pénibilité !)





Pour **FORCE OUVRIÈRE**, si des actions devaient être définies, il y aurait trois priorités à retenir :

- ⇒ Les tâches répétitives, parce qu'elles engendrent des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
- ⇒ Le stress, parce qu'il peut conduire au mal-être des salariés, allant jusqu'à les pousser au suicide,
- ⇒ Le travail posté, pour lequel des études sérieuses ont démontré la nocivité sur l'espérance de vie des salariés concernés.

Pour **FORCE OUVRIÈRE**, il ne saurait être question de se limiter à la Prévention, car la Pénibilité déjà subie doit être établie et des Réparations doivent être apportées rapidement.

Sur cette revendication, l'UIC répond : « *Nous sommes ici pour discuter de la mise en place d'un plan de prévention pour la branche* ».

Comme à l'accoutumée, certaines Organisations dites Syndicales se régalent par avance d'aider l'UIC à mettre en œuvre la politique gouvernementale, au travers de longues réunions et de groupes de travail générateurs d'heures de délégations... pour les permanents.

Une prochaine réunion aura lieu le 20 juin 2011.

Force Ouvrière ne lâchera pas la proie pour l'ombre et réitérera ses revendications.

ORGANE DE LA FEDECHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME CAOUTCHOUC CHIMIE CUIRS & PEAUX PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILE VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>